

**INFLUENZA AVIAIRE /** Selon le ministre de l'Agriculture, les premiers résultats de l'expérimentation des vaccins contre l'influenza aviaire sur les palmipèdes sont «plutôt encourageants». S'ils se confirment, le calendrier sera «compatible avec une vaccination à l'automne 2023, espère l'Anses.

## Le calendrier de vaccination se précise

L'avis de l'Anses sur les recommandations pour la vaccination des palmipèdes contre l'influenza aviaire devrait sortir «à la fin du premier trimestre 2023», a indiqué Gilles Salvat, son directeur général délégué au pôle Recherche et référence, dans un entretien à Agra Presse le 15 novembre. Un délai «compatible avec une vaccination à l'automne 2023», d'après lui, si l'essai se révèle positif et si les autorisations de mise sur le marché (AMM) sont accordées par l'UE dans les temps. Après l'établissement de l'efficacité du vaccin viendra la question de la «politique de vaccination à appliquer». «Vaccine-t-on toute l'année ou seulement pendant les périodes à risque ? Vaccine-t-on en anneau autour des premiers cas ?», énumère le responsable de l'Anses. Des propositions qui dépendront de «la vitesse à laquelle les animaux réagissent à la vaccination». «Le principe est que le vaccin aille plus vite

que le virus», résume Gilles Salvat. Et de rappeler que le but de la vaccination, en réduisant l'excrétion de virus par les animaux malades, est de «limiter la diffusion entre élevages» et de «ralentir le front de diffusion», ce qui devrait donner le temps aux mesures de lutte (abattage) d'étouffer la progression de la maladie.

### Stratégie vaccinale en mars

Par ailleurs, un autre avis, portant sur les gallus (poulets, dindes, etc) devrait être «restitué et publié dans la foulée la semaine prochaine». Ce travail porte sur des vaccins existants mais non produits en Europe ; ils devront donc eux aussi obtenir une AMM avant d'être commercialisés.

Après les avis de l'Anses viendra le temps politique. Lors d'une conférence de presse du CNPO (interprofession des œufs) le 9 novembre, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a indiqué qu'il compte

présenter «un plan en mars sur la stratégie vaccinale». Les essais en cours en France sur les canards apparaissent «plutôt encourageants», tout en appelant à la «prudence». Comme attendu, «on aura les résultats en décembre-janvier», a confirmé M. Fesneau. Ces résultats nourriront la réflexion sur la stratégie vaccinale, qui devra préciser notamment «quels types d'animaux sont vaccinés en priorité», tout en abordant le sujet de l'export. Le ministre a indiqué vouloir «regarder au niveau européen la façon dont on se met d'accord avec les pays tiers sur les modalités d'export». Une étape de négociations qui «peut faire évoluer notre stratégie vaccinale», laquelle pourra ensuite «se déployer». Hormis la France, d'autres tests sont en cours dans plusieurs États membres : poulet et poule pondeuse en Belgique et Pays-Bas, dinde en Italie et oie en Hongrie.

(Source Agrapresse n° 3865)

### La réflexion sur «l'élevage avicole de demain» bientôt lancée

Annoncée lors de la présentation du plan influenza 2022 fin juillet, la réflexion sur «l'élevage avicole de demain» débutera «fin novembre, début décembre», indique le cabinet du ministre de l'Agriculture. «La méthodologie et le calendrier sont en voie de finalisation», sachant que cette démarche sera «pilotee par les interprofessions volailles (Anvol, CNPO, Cifog) avec l'appui des pouvoirs publics». D'après une fiche distribuée aux parties prenantes en juillet, «cette réflexion vise la réduction du risque épizootique d'influenza aviaire et la résilience du secteur avicole français». «De nouveaux équilibres sont à trouver entre l'organisation économique économies d'échelle et spécialisation des territoires) et l'atténuation du risque sanitaire», indiquait le ministère dans ce document. Un objectif qui devrait passer par «la maîtrise de la densité d'élevages sur les territoires à risque de diffusion» (les deux bassins les plus denses du Sud-Ouest et des Pays de la Loire), la «protection des sites sensibles» et «l'adaptation de l'organisation économique».

Dans le détail, cette démarche est censée aboutir à la mise en place d'une cartographie nationale des densités d'élevages, d'une méthode de calcul de «densités maximales par communes et par périodes de l'année», ainsi qu'à une «réflexion sur la réorganisation économique des filières». D'après le cabinet du ministre, c'est dans ce cadre que sera notamment discutée la possibilité d'interdire l'implantation de nouveaux élevages à proximité des sites sensibles (couvoirs, sélectionneurs, abattoirs).